



Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 1^{er} juillet 2016.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

En préambule, nous voudrions remercier les personnels administratifs de leur patience et de leur efficacité dans le traitement du second mouvement que nous allons examiner aujourd'hui. Réussir à nous donner des premières informations trois jours après la saisie des vœux des collègues est une réelle performance. Nous savons que de nombreuses affectations vont être décidées ce matin, et même si nous regrettons de n'avoir pu étudier ces documents auparavant, il est vrai que les collègues ont besoin de savoir au plus tôt où ils seront nommés pour aller à la rencontre de leur nouvelle école et de leur nouveau poste avant le départ en vacances.

Par contre, nous avons quelques interrogations sur le poste obtenu par une collègue qui obtient un poste fractionné 3024 composé d'un 50% sur un poste de moins de trois ans à Rosières et de deux postes à 25%. Nous ne comprenons pas pourquoi ce poste peut être attribué à mi-temps alors que la circulaire sur les postes à profil dit le contraire. Vous avez contraint des collègues à titre définitif nommé sur ces postes à profil, à prendre une autre classe pour libérer le poste de moins de trois ans. Comment est-ce possible au second mouvement ?

La situation de l'école maternelle Delpech nous interroge aussi. En effet, non seulement aucun directeur n'a été nommé sur cette école au premier mouvement, mais la liste des postes pour le second mouvement fait apparaître 3 stagiaires et 2 autres postes à TP. Comment les collègues nommés sur cette école vont-ils faire ?

A ce propos, ce sont moins de 20 PEMF qui vont suivre les 100 fonctionnaires stagiaires à la rentrée prochaine. Comment vont-ils pouvoir suivre correctement chaque stagiaire et assumer leur mission, cela d'autant plus qu'ils auront également la responsabilité des animations pédagogiques destinées aux fonctionnaires stagiaires ? Dans ce contexte, on peut regretter que l'administration n'ait pas profité de la possibilité d'accorder 33% de temps de décharge à ces mêmes PEMF à la rentrée 2016.

Enfin, lors du groupe départemental du suivi de la réforme des rythmes scolaires du 27 juin, nous avons attiré votre attention sur le calendrier scolaire national qui persiste à ne pas vouloir prendre en compte le rythme 7 semaines de classe/ 2 semaines de vacances puisque l'an prochain les élèves auront classe jusqu'au 7 juillet inclus, soit à nouveau 11 semaines de classe pour la dernière période ! Les retours des collègues nous confirment que cette période est beaucoup trop longue pour les enseignants comme pour les élèves : élèves très fatigués, énervés, non concentrés, absentéisme de dernière semaine, se rajoutant à la fin d'année toujours chargée pour les enseignants : évaluations, livrets, répartition des élèves et commandes, fête de fin d'année, rédaction des CLEA... Aussi, nous vous demandons d'accorder un délai supplémentaire pour le dépôt de ces derniers.

Des collègues nous ont également interpellés sur la possibilité de travailler deux jours dans les écoles à la pré-rentrée. Peuvent-ils prendre ce temps sur la journée que vous avez utilisée cette année pour discuter des nouveaux programmes, ou peuvent-ils le prendre sur la journée de solidarité 2017 ?